

Charte des missions d'intérêt général des manifestations littéraires publiques en Poitou-Charentes

Vecteur de transmission de la langue, des idées, des imaginaires et du savoir, **le livre** est un outil essentiel pour comprendre la complexité du monde, partager la richesse des communautés humaines, permettre l'épanouissement de l'individu dans la société.

À la fois œuvre de l'esprit et objet marchand, il est un élément fondamental de l'offre culturelle et de sa diversité.

Le passage de l'auteur au lecteur se réalise au travers de ce qu'il est convenu d'appeler **la chaîne du livre**. Chaque maillon est une profession : auteur, traducteur, éditeur, diffuseur, distributeur, libraire, bibliothécaire. Chaque professionnel est porteur d'une compétence. L'addition de ces savoir-faire permet la circulation d'une production de qualité vers les publics les plus variés.

Les organisateurs de manifestations littéraires contribuent à la promotion du livre et de la lecture, et ils valorisent la chaîne du livre — composée de **professionnels qualifiés** — qui est seule garante de la **bibliodiversité**.

Une manifestation publique autour du livre privilégie la **rencontre avec la création**, elle favorise les découvertes artistiques, elle permet l'ouverture vers de nouveaux publics.

Elle n'est pas un but en soi, mais constitue un moment fort d'un engagement dynamique en faveur du livre et de la lecture.

Conscients de leurs rôles et soucieux de préserver des équilibres fragiles liés à la dualité culturelle et économique du livre, les organisateurs de manifestations littéraires (ou autour des livres) s'engagent à respecter un code de "**bons usages**" et à inscrire leur action dans une **démarche d'intérêt général** au service des populations et du territoire régional.

RESPECTER LES DISPOSITIONS LEGALES.

La **loi sur le Prix unique** du 10 août 1981 organise les rapports entre les différents acteurs du livre et contribue au maintien de la diversité culturelle. La lettre et l'esprit de cette loi doivent servir de référence aux relations entre les différents acteurs professionnels, culturels et éducatifs.

Une manifestation publique doit également respecter l'ensemble des lois et règlements :

- ↳ respect des obligations comptables, sociales, fiscales et juridiques ;
- ↳ respect des règles de sécurité, d'accessibilité, d'assurance, etc., liées à l'accueil du public.

APPORTER LE PLUS GRAND SOIN À L'OFFRE CULTURELLE & À LA BIBLIODIVERSITÉ.

Une manifestation autour du livre, qu'elle soit généraliste ou thématique, doit permettre de **découvrir la diversité et la richesse de l'offre littéraire et éditoriale.**

Chaque manifestation doit **mettre en évidence la création** d'hier et d'aujourd'hui par la qualité de l'offre, **en favorisant la présence des auteurs** et en renouvelant la programmation d'année en année.

Un effort particulier sera porté sur les livres et les éditeurs dont la diffusion reste encore trop confidentielle.

Chaque fois que cela sera possible, il conviendra d'associer au livre d'autres formes artistiques : cinéma, musique, danse, théâtre, photographie... afin d'élargir le public et de mobiliser l'ensemble des acteurs culturels.

FAVORISER L'ACCÈS DES PUBLICS LES PLUS DIVERS.

Une manifestation littéraire, par son caractère événementiel, doit **permettre un accès au livre pour le public le plus large** et notamment pour les publics éloignés de la lecture.

Ainsi l'accès à la manifestation et à certaines animations doit rester possible pour le plus grand nombre et tendre vers la gratuité. Dans tous les cas, les jeunes et les publics défavorisés bénéficieront d'une totale gratuité, à l'exception des spectacles qui supposent un coût spécifique. Les tarifs proposés ne doivent pas être un obstacle à une large fréquentation.

Des liens privilégiés seront établis avec les partenaires socioculturels et éducatifs afin de sensibiliser leurs publics. Cela suppose que les organisateurs aient pris en compte, tout au long de l'année, leurs attentes et favorisé les partenariats avec les médiateurs et les acteurs locaux. Des conventions seront proposées qui fixent les engagements et les rôles de chacun, afin d'éviter redondance ou confusion. Une attention sera naturellement portée au public scolaire et étudiant.

Les rencontres entre les auteurs et le public : ateliers, débats, expositions, tables rondes... seront adaptées à la diversité des publics. La répartition géographique des lieux, leur accès, les horaires, etc., seront étudiés afin de faciliter l'accès au public le plus large.

ASSOCIER LES PROFESSIONNELS DU LIVRE ET DE LA LECTURE.

Le respect, la valorisation de la chaîne du livre et de ses partenaires naturels constituent des conditions essentielles de réussite.

Les **auteurs**, créateurs d'une œuvre, **publiés à compte d'éditeur**¹ doivent trouver toute leur place au sein de la manifestation. Ils donnent sens et vie à la programmation. Un lieu adapté sert le bon déroulement des rencontres avec les publics. Un accueil organisé et planifié est la contrepartie minimale de leur contribution. Une rémunération doit être prévue lorsque les auteurs sont impliqués dans les animations au-delà de simples signatures (débat, tables rondes, etc.).

Les **éditeurs**, premiers lecteurs des livres, assurent, entre autres, la conception et la fabrication du livre. Ils assument un système de diffusion et de distribution reconnu, qui permet la rencontre du livre et de ses lecteurs. Par l'intermédiaire des libraires, ils facilitent la présentation de leurs catalogues et les contacts avec les auteurs. **La vente des livres devra être assurée par des libraires** sur des espaces mis à leur disposition. La présence directe des éditeurs doit rester exceptionnelle et être proposée à l'accord des organisateurs et des professionnels en cas de carence évidente.

Les libraires, véritables passeurs, présentent les livres à leur clientèle. Ils connaissent les ouvrages, leurs éditeurs, leurs auteurs. Ils peuvent participer et aider à la construction de la programmation. Leur temps et leur contribution culturelle incontournable doivent être compensés par les ventes auprès des publics.

Les **bibliothécaires**, comme les libraires, assurent tout au long de l'année la présence physique et publique des livres. Leur savoir-faire en matière de lecture et de médiation est indispensable à toutes les étapes de la manifestation : préparation, déroulement, suivi.

D'autres professionnels sont les partenaires naturels du monde du livre et donc de ses manifestations : documentalistes, enseignants, étudiants et, plus généralement, le monde de la culture seront également associés.

Chaque manifestation peut offrir un espace d'échanges, de rencontres, ou même de formation aux professionnels, apportant ainsi une dimension supplémentaire à l'événement.

PROPOSER UNE ORGANISATION ADAPTEE.

Bien qu'elle se déroule habituellement sur un temps très court **une manifestation suppose d'anticiper et de travailler très en amont**. La qualité de la programmation, des partenariats culturels, des engagements financiers dépendent d'un calendrier précis afin de s'inscrire dans le temps des partenaires culturels, éducatifs et institutionnels.

La pérennité de la manifestation procède de la viabilité du projet : réalisme du budget, respect des lois et règlements, organisation technique cohérente.

Des **supports de communication de qualité**, des relations professionnelles avec les médias, une information régulière du public et des partenaires sont indispensables pour une bonne promotion.

Au-delà d'une certaine taille, il est souhaitable que les organisateurs s'entourent de professionnels qualifiés pour renforcer leur efficacité.

¹ Les comptes d'auteurs qui ne sont pas considérés comme des contrats d'édition au titre de la loi du 11 mars 1957, n'ont pas leur place dans les manifestations.

La transparence doit être assurée vis-à-vis des partenaires et des institutions : budget prévisionnel des recettes et dépenses, conditions financières, rémunérations des prestataires...

La création d'un comité de pilotage rassemblant organisateurs, professionnels et institutionnels peut faciliter la préparation, le suivi, puis le bilan de la manifestation.

Une évaluation par rapport aux publics et aux partenaires permet de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer les manifestations à venir.

ANCRER LA MANIFESTATION DANS SON TERRITOIRE.

Une manifestation publique s'inscrit dans un territoire géographique, culturel et économique dont il convient de mobiliser l'ensemble des acteurs et des publics.

Dans un souci de cohérence, des relations doivent être tissées entre la manifestation et l'offre culturelle existante, qu'il s'agisse d'autres arts, d'autres lieux, d'autres manifestations ou d'autres acteurs culturels.

La création d'un réseau associant les partenaires sociaux, culturels et éducatifs, la concertation avec les lieux permanents du livre (bibliothèques, librairies...) et les institutions, permettent de mieux irriguer le territoire et d'atteindre les différents publics. L'harmonisation des dates et des programmations régionales est essentielle afin d'éviter des concurrences inutiles.

L'implication, dans l'organisation et le financement, des institutions et collectivités territoriales locales, la recherche de partenariats privés, sont indispensables pour mobiliser des financements complémentaires.

Ces recommandations sont largement empruntées au code de *Déontologie des manifestations littéraires publiques en Aquitaine* — établi par l'Agence régionale pour l'Écrit et le Livre en Aquitaine, en concertation avec des partenaires culturels, éducatifs, sociaux, associatifs et professionnels, ainsi qu'avec la D.R.A.C. et le Conseil régional — et à la *Charte des missions de service public des manifestations de promotion du livre et de la lecture en Rhône-Alpes* — établie en 2001 par l'Agence régionale pour le livre en Rhône-Alpes, et validée par l'État et la Région qui fondent depuis lors leur intervention (en particulier financière) sur le respect de ces préconisations.

La présente charte a été validée par le Conseil d'administration de l'Office du livre en Poitou-Charentes et par les représentants du Conseil régional et de la Direction régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes qui y participaient, le 14 décembre 2007.